

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Duftstoff Citrone****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**
fragrances**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**Koch-Chemie GmbH
Einsteinstr. 42
D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+352 8002 5500 (Centre Antipoisons)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H332

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Asp. Tox. 1; H304

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 3; H226

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**2-butoxyéthanol
Oranger doux, extraits
citral
dodécanal
pin-2(3)-ène**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	2-butoxyéthanol				
	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>=	50,00 - < 70,00	% en poids
2	Oranger doux, extraits				
	8028-48-6 232-433-8 - 01-2119493353-35	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410	>=	25,00 - < 50,00	% en poids

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

		Aquatic Acute 1; H400		
3	citral			
	5392-40-5 226-394-6 605-019-00-3 01-2119462829-23	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317	< 5,00	% en poids
4	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène			
	123-35-3 204-622-5 - 01-2119514321-56	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 2,50	% en poids
5	dodécanal			
	112-54-9 203-983-6 - 01-2119969441-33	Skin Sens. 1B; H317 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	< 0,50	% en poids
6	pin-2(3)-ène			
	80-56-8 201-291-9 - 01-2119519223-49	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 1; H410 Aquatic Acute 1; H400	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU**Mesures techniques et conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au sec.

Température de stockage recommandée

Valeur température ambiante

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Liste des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle			
2-Butoxyéthanol			
	VLE (courte durée)	246 mg/m ³	50 ppm
	VLE (8h)	98 mg/m ³	20 ppm
	Remarque/s	Peau	
2000/39/EC			
2-Butoxyethanol			
	VLE (courte durée)	246 mg/m ³	50 ppm
	VLE (8h)	98 mg/m ³	20 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	2-butoxyéthanol			111-76-2 203-905-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125,00	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	89,00	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	98,00	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1091,00	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	246,00	mg/m ³
2	Oranger doux, extraits			8028-48-6 232-433-8	
	dermale	(chronique) à long terme		8,89	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)		185,8	µg/cm ²
	par inhalation			31,1	mg/m ³
3	cital			5392-40-5 226-394-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,7	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	140	µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	9	mg/m ³
4	pin-2(3)-ène			80-56-8 201-291-9	

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

dermale	à court terme (aiguë)	local	161	µg/cm ²
par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,98	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	2-butoxyéthanol			111-76-2 203-905-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	6,30	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	26,70	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	75,00	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	89,00	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	59,00	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	426,00	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	147,00	mg/m ³
2	Oranger doux, extraits			8028-48-6 232-433-8	
	orale	(chronique) à long terme		4,44	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme		4,44	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)		92,9	µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme		7,78	mg/m ³
3	citral			5392-40-5 226-394-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,6	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	140	µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,7	mg/m ³
4	pin-2(3)-ène			80-56-8 201-291-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,31	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	81	µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,06	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	2-butoxyéthanol		111-76-2 203-905-0	
	Eau	eau douce	8,80	mg/L
	Eau	eau marine	0,88	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	34,60	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	3,46	mg/kg
	Eau	Eau dégagement intermittent	26,4	mg/L
	sol	-	2,33	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	463,00	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,02	g/kg
2	Oranger doux, extraits		8028-48-6 232-433-8	
	Eau	eau douce	5,4	mg/L
	Eau	eau marine	0,54	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,3	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,13	mg/kg poids sec
	Eau	Eau dégagement intermittent	5,77	mg/L

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

	sol	-	0,261	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2,1	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	13,3	mg/kg
	concerne : alimentaires			
3	citral		5392-40-5 226-394-6	
	Eau	eau douce	0,007	mg/L
	Eau	eau marine	0,001	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,068	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,125	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,013	mg/kg poids sec
	sol	-	0,021	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1,6	mg/L
4	pin-2(3)-ène		80-56-8 201-291-9	
	Eau	eau douce	4	µg/L
	Eau	eau marine	0,4	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,033	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,103	mg/kg poids sec
	sol	-	0,539	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	3,26	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	1,35	mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. - filtre A ou appareil respiratoire autonome

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié butyl-caoutchouc
Épaisseur du matériel >= 0,5 mm

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

Temps de passage > 120 min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat/Couleur	
liquide	
jaune clair	
Odeur	
fruitée	
Seuil olfactif	
Donnée non disponible.	
pH	
Non applicable	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 35 °C
Point de fusion / intervalle de fusion	
Donnée non disponible.	
Point de décomposition / intervalle de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	> 45 °C
Température d'auto-inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	
Propriétés explosives	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Donnée non disponible.	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Donnée non disponible.	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur	
Donnée non disponible.	
Taux d'évaporation	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

Densité	
Valeur	0,87 g/cm ³
Température de référence	20 °C

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	miscible

Solubilité(s)	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
log Pow		0,81	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
log Pow		>=	4
3	citral	5392-40-5	226-394-6
log Pow		2,76	
Température de référence		25	°C
Méthode		OCDE 107	
Source		ECHA	

Viscosité	
Valeur	< 7 mm ² /s
Température de référence	40 °C
Type	cinématique

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; Métaux légers

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Duftstoff Citrone
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

	de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).
--	---

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
DL50		1746	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
3	citral	5392-40-5	226-394-6
DL50	env.	6800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	BASF-Test		
Source	ECHA		
4	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5
DL50	>	3380	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	Approximate lethal dose method (Deichmann WB and LeBlanc TJ, 1943		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Duftstoff Citrone
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
3	citral	5392-40-5	226-394-6
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	BASF-Test		
Source	ECHA		
4	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit		
1	Duftstoff Citrone		
ETA (Mélange)	3,0000	mg/l	
Voie d'exposition / état physique	Poussière/Brouillard		
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).		

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
ETA		1,5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		
2	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5
Espèces	Homme		
Méthode	ECVAM protocol version 1.8 of february 2009		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritants pour les yeux		
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Évaluation	Non irritant		
3	citral	5392-40-5	226-394-6
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
4	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

Évaluation Evaluation/Classement	Irritants pour les yeux Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.
-------------------------------------	--

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	citral	5392-40-5	226-394-6
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
3	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		souris	
Méthode		OCDE 429	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	citral	5392-40-5	226-394-6
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5
Type d'examen		Bacterial Reverse Mutation Test	
Espèces		Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen		In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 474	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	citral	5392-40-5	226-394-6
Méthode		OECD 414	

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène 123-35-3 204-622-5
Voie d'exposition	orale
Espèces	rat
Méthode	OECD 415
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Espèces	rat		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	citral	5392-40-5	226-394-6
Méthode	OECD 453		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5
Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
CL50	>	1474	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
CL50		0,7	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
3	citral	5392-40-5	226-394-6
CL50		6,78	mg/l

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

Durée d'exposition	96	h
Espèces	Leuciscus idus	
Méthode	DIN 38412	
Source	ECHA	

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
NOEC	>	100	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OECD 204		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
CE50		1550	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
CE50		0,67	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	OECD 202		
3	citral	5392-40-5	226-394-6
CE50		6,8	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	79/831/EEC		
Source	ECHA		
4	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5
CE50		1,47	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
NOEC		100	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
CE50		911	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
ErC50		150	mg/l
Durée d'exposition		72	h

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

Espèces	Desmodemus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
3	citral	5392-40-5	226-394-6
CE50		103,8	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodemus subspicatus		
Méthode	DIN 38412		
Source	ECHA		
4	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	123-35-3	204-622-5
CE50		0,342	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	OECD 201		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90,4	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
Valeur	72	- 83,4	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	citral	5392-40-5	226-394-6
Type	BSB		
Valeur		90	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	92/69/EEC, C.4-C		
Source	ECHA		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
FBC		32	- 156
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0
log Pow		0,81	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
2	Oranger doux, extraits	8028-48-6	232-433-8
log Pow	>=	4	
3	citral	5392-40-5	226-394-6
log Pow		2,76	
Température de référence		25	°C

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

Méthode	OCDE 107
Source	ECHA

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Éviter le rejet du produit dans les cours d'eau ou dans les égouts. Ne pas déposer le produit sur une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1266
Nom technique	PRODUITS POUR PARFUMERIE
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1266
Nom et description	PERFUMERY PRODUCTS
Sources de danger	Orange, sweet, ext.
EmS	F-E, S-D
Étiquettes	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1266
Nom et description	Perfumery products
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
---	----------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E1, P5c
---	---------

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.
Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Nom commercial : Duftstoff Citrone**Code produit:** 167999**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 26.11.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** LU

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357,
e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 767933